



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conclusions du Comité national des AOC viticoles du 6 septembre 2018

Lors de sa séance du 6 septembre 2018, le Comité national des Appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses, présidé par Christian PALY, a fait le point sur des dossiers stratégiques pour l'avenir de la filière.

➤ **Evolution de l'encépagement pour répondre au changement climatique et aux exigences de la transition écologique**

Comme toute la viticulture française, le secteur des appellations est confronté au changement climatique et à la nécessaire transition écologique. Dans ce contexte, les cahiers des charges d'appellation doivent notamment permettre une évolution maîtrisée de l'encépagement.

Le comité national a adopté des dispositions pour encadrer et sécuriser cette démarche. De nouveaux cépages pourront être intégrés dans les cahiers des charges dans le cadre d'une convention décennale entre l'INAO, l'ODG et chacun des viticulteurs concernés. Afin de respecter la typicité des vins, pendant cette période, le nouvel encépagement prévu sera limité à 5% de l'exploitation et ne pourra dépasser 10% dans l'assemblage des cuvées. Après bilan et avis de l'ODG et du comité national, seuls les cépages satisfaisant pleinement aux objectifs d'adaptation poursuivis seront maintenus dans le cahier des charges. Ce sont les ODG qui seront à l'initiative de ces demandes et le caractère collectif de la démarche sera préservé.

➤ **Volume complémentaire individuel (VCI) : pour une meilleure résilience des exploitations**


Depuis plusieurs années, la viticulture française, confrontée à l'occurrence de plus en plus fréquente de différents aléas climatiques, cherche à renforcer la résilience des exploitations. C'est dans cet objectif que le dispositif de volume complémentaire individuel (VCI) mis en place en 2013 vient d'être renforcé.

Il sera possible à partir de la vendange 2018, de constituer une réserve annuelle individuelle, mobilisable les années difficiles, dans la limite de 20% du rendement de l'appellation et d'un cumul de 50% sur 3 ans. Dans ce nouveau cadre, les premières demandes ont été examinées par le Comité national qui rendra son avis en novembre.

Contacts Presse :

Nadia MICHAUD - 01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr

Josselin AUBREE - 01 73 30 38 39 – j.aubree@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr /  INAO – Institut national de l'origine et de la qualité